

Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Compte rendu de réunion Séance du 18/05/2021

L'an 2021, le 18 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Léznigné sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : HOUDAYER Christine, BESNARDEAU Elodie, MAZURE Nathalie, MORIN Camille, DESMARRES Françoise, PROUST Marie-Anne MM : DAUVEL Jérôme, GAUTIER Dominique, LEBRUN Henri, ROLLAND Yann, GUILLORIT David, TEIXEIRA Paolo, BOUVET Geoffroy

Excusés : Mmes GRASSET Valérie, AUBERT Céline, LECUIT Emilie, M. GUERIN Yann

Absent : M. LEBRUN Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 14
- Votants : 14

Date de la convocation : 11/05/2021

Date d'affichage : 11/05/2021

Secrétaire de séance : Madame MAZURE Nathalie

1. Ventes de parcelles : M. CADIOU au moulin de Chaufour et M et Mme DESMARRES à Huillé

M. CADIOU

Réf : 01-18/05/21

Monsieur LEBRUN Henri, maire délégué de Léznigné fait part au conseil que M. CADIOU propriétaire du Moulin de Chaufour à Léznigné a installé un nouvel assainissement non collectif et celui-ci est en partie sur la commune, c'est pourquoi il souhaite acquérir une petite partie de terrain de la commune. Ce qui représente 7m² à 3€ le m² soit un montant de 21 €.

Il précise que les frais de géomètre seront à la charge de M. CADIOU.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal donne son accord et charge Mme La Maire de signer tout acte relatif au dossier.

M et Mme DESMARRES

Réf : 02-18/05/21

Madame La Maire informe le conseil que M et Mme DESMARRES souhaitent acquérir les parcelles B 270, B 271, B 272, B 166, B 1064 et B 1065 situées à Huillé qui appartiennent à la commune. Ce qui représente 2,5151 hectares à 2750€ l'hectare soit 6916,53 € l'ensemble des parcelles.

Après délibération et à la majorité (pour : 13, abstention : 1, contre : 0) le conseil municipal donne son accord et autorise Madame la Maire à signer tout acte relatif au dossier.

2. Actes administratifs : Terrain A 904 (pour Mme LANGLAIS) et terrain ZD 96 (pour la commune)

Parcelle A 904

Réf : 03-18/05/21

Madame la Maire informe le conseil que Mme LANGLAIS propriétaire de la parcelle A 1135 souhaite acquérir la parcelle A 904 car celle-ci est juste accolée à la sienne ce qui représente 7 m².

Madame la Maire propose de céder le terrain gratuitement par un acte administratif.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Mme La Maire et la charge de signer tout acte relatif au dossier.

Parcelle ZD 96

Réf : 04-18/05/21

Madame la Maire informe le conseil que M. LEBRUN Henri souhaite céder à la commune la parcelle ZD 96 car celle-ci est déjà un fossé communal. Madame la Maire propose d'effectuer un acte administratif afin de régulariser la situation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Mme La Maire et la charge de signer tout acte relatif au dossier.

3. Proposition d'achat de terrain

Réf : 05-18/05/21

Madame la Maire fait part au conseil de la proposition d'achat de M CADEAU Michel concernant sa parcelle B 715 située sur la commune de Huillé. Cet achat servirait à sécuriser le carrefour de la rue du Loir et la route des Moulins neufs en démolissant la bâtisse actuelle qui gêne la visibilité au niveau de l'intersection.

Elle précise que cette parcelle est située dans le périmètre délimité des abords, donc l'avis de l'ABF (architecte des bâtiments de France) doit être demandé.

Madame la maire propose d'accepter la proposition d'achat si l'ABF donne son accord.

Après délibération et à la majorité (pour : 13, abstention : 1, contre : 0) le conseil municipal accepte la proposition d'achat et autorise Madame la Maire à signer tout acte relatif au dossier.

4. Présentation de la CCALS

Présentation des différents services de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe par des vidéos.

5. PLUI-H

Monsieur LEBRUN Henri présente au conseil municipal le diaporama sur le PLUI-H.

Remarque : au niveau des parcelles à construire sur la commune de Huillé, retenir qu'une partie des parcelles situées derrière le parking de l'école.

6. Projet de Méthanisation, création fond participatif LAMPA

Réf : 06-18/05/21

Suite à la délibération du 03 novembre 2020, concernant la participation de 10 000€ pour la société LAMPA, Monsieur LEBRUN précise au conseil qu'un versement de 300 € pour constituer le capital social de la Holding à l'ordre de : SAS Fond Vert Lampa doit être versé en premier et qu'ensuite suivra les 9700 € restant.

Après délibération et à l'unanimité le conseil autorise le versement des 300 € pour constituer le capital social de la Holding.

Séance levée à 23h55